

Aménager l'habitacle d'une voiture de police

EN 1990, L'IRSST PUBLIE LA FICHE TECHNIQUE

Amélioration de l'habitacle des autos-patrouilles, qui établit des spécifications pour mieux adapter les véhicules au travail des policiers. Cette fiche reprend les principaux résultats d'une étude participative qui avait approfondi les connaissances sur les différents aspects des lombalgies pouvant être liées au travail de policier-patrouilleur. À l'époque, peu de services de police utilisaient du matériel informatique dans les voitures de police tandis qu'aujourd'hui, la pratique est courante.

Sept ans plus tard, l'IRSST et l'Association paritaire – Secteur affaires municipales (APSAM), publient le guide *Pour bien réussir l'aménagement*

de son auto-patrouille, plus étoffé, afin de compléter et de bonifier le contenu de la première fiche technique. Les auteurs, les ergonomes Denise Gilbert, de l'APSAM et Denis Giguère, de l'IRSST, ainsi que l'ingénieur Christian Larue, également de l'IRSST, proposent une méthode d'aménagement ergonomique et sécuritaire puis décrit cinq étapes pour le réaliser.

« Au moment de la publication, il n'y avait rien sur le sujet, raconte Patrick Vincent, de l'entreprise Vincent Egonomie, ex-conseiller à l'APSAM. Or, ce guide a permis d'offrir une méthode et des repères

aux utilisateurs. Aujourd'hui, la plupart des gens ont de bonnes pratiques grâce à ce travail et plus personne n'installe un ordinateur dans un véhicule sans penser aux risques de déploiement du coussin gonflable. C'est devenu un réflexe. La principale réussite de cet outil est qu'il est maintenant intégré dans les mentalités. » Par ailleurs, à l'APSAM, on réfléchit à une mise à jour. « À l'époque, toutes les organisations policières l'ont reçus et il est toujours offert sur notre site Web car ses principes demeurent pertinents. Toutefois, les équipements ont changé et une mise à jour s'impose », affirme Charles Plante, également conseiller à l'APSAM.

Ce texte est un supplément à une série de portraits de réalisations menées ou financées par l'IRSST et utilisées par les milieux de travail, qui a été publiée dans le numéro de l'hiver 2010 de *Prévention au travail*, sous le titre « Tant de choses à faire... tant de choses faites ».

